



## ADHESION 2023/2024

### A SAVOIR

Vous naviguez sur **vosre propre matériel** et :

- profitez de la surveillance du plan d'eau par le club (dans les horaires d'ouverture),
- avez accès aux sanitaires et Club-house du CNPA à La Flotte et Rivedoux.
- êtes assuré dans votre pratique par votre licence FFV (voir contrat FFVoile)

**Tarif Cotisation : 25 €**

### Options :

- Licence annuelle FFVoile : -18 ans : 32 € +18 ans : 68 € (Année civile)
- Parking extérieur Bateaux : 165 €/an - Hangar Planches : 90 €/an

## POLE LOISIR 2023/24 (Hors Juillet-Août)

### A SAVOIR

**Navigations encadrées (Débutants acceptés) ou surveillées (Niveau 1 FFV minimum)**

Vous naviguez sur le **matériel du club** (Cata, Dériveur ou Planche), le choix du support varie selon les conditions météo et la décision de l'entraîneur

### Tarif (Inclus : Cotisation et Passeport Voile)

5 Séances (Mars à Juin + Sept. à Nov.) (1)
10 Séances (Mars à Juin + Sept. à Nov.) (1)
A la séance (Test, Invité) - Assurance incluse

7-11 ANS	+12 ANS
105 €	135 €
140 €	180 €
40 €	40 €

PLANNING 7-11 ANS	
<b>Septembre</b>	
M. 13/09	14:15-17:00
M. 20/09	09:00-11:30
M. 27/09	14:15-17:00
<b>Octobre</b>	
M. 04/10	09:00-11:30
M. 11/10	13:45-16:30
M. 18/10	15:30-18:30
L. 23/10	Stage optionnel à à tarif préférentiel
V. 27/10	135 €
<b>Novembre</b>	
M. 08/11	14:15-17:00
M. 15/11	14:15-17:00
M. 22/11	13:30-16:00
M. 29/11	14:00-16:30

PLANNING + 12 ANS / ADULTES	
<b>Septembre</b>	
S. 16/09	14:45-17:30
S. 23/09	09:30-12:00
S. 30/09	14:30-18:00
<b>Octobre</b>	
S. 07/10	12:30-15:00
S. 21/10	09:45-12:30
S. 28/10	14:30-17:00
L. 23/10	Stage optionnel à à tarif préférentiel
V. 27/10	135 €
<b>Novembre</b>	
S. 04/11	09:15-12:00
S. 11/11	14:15-17:00
S. 25/11	13:45-16:30

**Pour la bonne organisation des séances, aucun retard de + 15 mns ne sera accepté.**

Ces horaires peuvent varier selon météo et planning de régates.



## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Niveau minimum pour s'inscrire ?**

Le Pôle Loisir est ouvert aux débutants **EN DEBUT DE SAISON** (Mars ou Septembre). Sur les autres périodes, il est réservé aux personnes titulaires du NIVEAU 1 FFVoile minimum.

Il est possible d'atteindre ce niveau minimum avec quelques Cours Privés (payant).

### **Organisation des navigations ?**

Un planning des navigations est mis en place selon les marées.

#### **Les horaires de début de séances doivent être respectés.**

D'autres navigations sont possibles en semaine mais dépendent du planning du club et de votre niveau.

Il convient donc de se renseigner à l'accueil.

Le club se réserve le droit d'annuler une navigation si les conditions météo sont défavorables.

Il est conseillé de contacter le club au moins 24h avant la navigation souhaitée pour vérifier les conditions météo.

### **Préparation du matériel ?**

Le matériel est préparé par vos soins (gréage et dégréage) avec les conseils du responsable technique.

### **Equipement à prévoir ?**

Le club peut vous prêter une combinaison de type Shorty. Pour naviguer sur les périodes automne et printemps, nous vous conseillons de prévoir (en plus des chaussures obligatoires), un coupe-vent et une veste polaire.

L'idéal reste de s'équiper d'une combinaison intégrale.

### **Puis-je naviguer quand je le souhaite ?**

Non, la navigation n'est possible qu'en présence de bateaux de sécurité et moniteurs sur le plan d'eau.

### **Périodes de validité des séances "Pôle Loisir" ?**

Validité Mars à Juin + Sept. à Nov. - **Les séances non utilisées en fin de période sont perdues.**

### **Peut-on partager un forfait "Pôle Loisir" ?**

Non, en raison des assurances, chaque forfait est individuel.

### **Puis je inviter une personne extérieure au club ?**

Oui, dans le cadre de la formule "A la séance".

Tarif : 40 € à payer avant la navigation. En cas d'inscription au Pôle, cette somme sera déduite du forfait.

### **Suis-je assuré lors de ma pratique ?**

Le Passeport Voile est une assurance obligatoire pour les navigations encadrées par le club, il est inclus dans les formules 5 et 10 séances.

La licence Annuelle est incluse dans la formule "Saison Complète".

Pour régater, la licence Annuelle est obligatoire.

Il est aussi possible de souscrire à des garanties complémentaires auprès de la MAIF (IA Sport+).